

Séance du vendredi 30 juin 2023

Membres en exercice : 10
Présents 6
Votants : 6
Pour :6
Contre :0
Abstentions :0

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis GIBERT, à la Salle du Conseil Municipal - Mairie

Présents : Francis GIBERT, Vincent MALLET, Laurent RICHARD, Éric TOURENC, Audrey CRESPIEN, Stéphanie RAMON

Représentés :

Excusés : Geneviève JOURDAN, Martial BRESSON, Michel ROCHER, Bernard FORESTIER

Absents :

Secrétaire de séance : Laurent RICHARD

Objet : Demandes de subvention : Isolation gîtes de La Fage DE_2023_042

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire de faire le demandes de subvention concernant le projet "Isolation gîtes de La Fage".

Monsieur le Maire expose le projet de plan de financement suivant pour ce projet :

DÉPENSES HT		RECETTES HT		%
VAZ Ravalement	27 576,70 €	Subvention DETR	12 604,74 €	40
		Subvention FRAT	12 605,74 €	40
JAFFUER Marc	3 935,44 €	Fond propre	6 302,36 €	20
TOTAL	31 511,84 €	TOTAL	31 511,84 €	100

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** ce projet d'investissement ainsi que le plan de financement indiqué ci- dessus
- **SOLLICITE** les demandes de subvention au titre de la DETR et du FRAT.
- **D'INSCRIRE** au budget les sommes correspondantes à ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet

Pour extrait certifié conforme
Mr RICHARD Laurent, secrétaire



Pour extrait certifié conforme
Mr GIBERT Francis, Maire d'Arzenc de Randon



La présente décision peut faire l'objet recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles elle est destinée, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique : www.telerecours.fr.